

SITE en VAL DE NOYE

Extrait du registre des délibérations

Séance du comité syndical du 25 août 2025

n° 2025-08-25-03

Date de la convocation

14/08/2025

Convoqués : 21 (11
titulaires + 11 suppléants)

Présents : 8

Représentés : 0

Absents : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq août à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye sous la présidence de Vincent DAINE, Président

Étaient présents : Vincent DAINE, Annie COCHET, Céline TAMPIGNY, Gaëlle PROISY, Jean-Jacques OLEON, Fabien LESIEUR, Gérard LEROY, Edith DELBEY.

Étaient représentés : /

Étaient absents excusés : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Cédric BOQUET, Richard BENOIT, Anne-Marie LATEUR,

Étaient absents non excusés : Nicolas BLIN, Laurine COTEL, Pascale GIRARD, Catherine WANTIEZ, Aurore PREVAL, Annabelle RATIER, Delphine SKRZYNSKI ; Ludovic HERVY, Martial VAN HOOREBEKE.

Monsieur Fabien LESIEUR est désigné secrétaire de séance

Le Président expose :

OBJET :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**RESSOURCES
HUMAINES**

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social Territorial.

Suppression d'un poste
à temps complet

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 1^{er} juillet 2025

Motif de la suppression de poste : Avancement de grade – Animateur principal de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} décembre 2025 (délibéré lors du comité syndical du 12 juin 2025).

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité :

- De supprimer le poste d'animateur à temps complet à compter du 30 novembre 2025.
- De modifier le tableau des emplois comme suit :



EMPLOIS PERMANENTS	EFFECTIFS								TOTAL
	ACTUEL					Proposées			
	Cat.	Budg	Pourvu par un titulaire ou stagiaire	Dont TNC	Pourvu par un non titulaire	Dont TNC	Postes Proposés		
ANIMATION									
Animateur principal de 2ème classe	B	1	1						1
Animateur	B	1	1				-1		0
Adjoint d'animation princ. 2ème classe	C	3	3	1 TNC 18H 1 TNC 20h					3
Adjoint d'animation	C	12	6	1 TNC 30h 1 TNC 20h	6	1 TNC 20h 2 TNC 15h 1 TNC 7,30h 2 TNC 25h			12
TOTAL		17	11		6				16
TECHNIQUE									
Agent de maîtrise	C	1	1	1 TNC 7					1
Adjoint technique princ. 1ère classe	C	2	2						2
Adjoint technique	C	1	1	1 TNC 20h					1
TOTAL		4	4						4
ADMINISTRATIF									
Adjoint administratif	C	2	2	TNC 24,30h					2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1						1
TOTAL		2	2						3
TOTAUX		24	17		6		0		23

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Fabien LESIEUR



Le Président
Vincent DAINE

